

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Affaire suivie par : Catherine MADONI

Tel.: 03.21.50.42.70

courriel: sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr

CM/ml

SECONIE SON

Monsieur COTTEL Jean-Jacques Communauté de Communes du Sud-Artois

> 5, rue Neuve CS 30002 62452 BAPAUME Cedex

Arras, le 14 août 2019

<u>Objet</u>: Elaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Sud-Artois V/Ref.: Votre courrier du 12 juillet 2019 – affaire suivie par M. HOUBART

N/Réf.: IIIC3-CommSudArtois-PLUi-0819

Monsieur,

En réponse à votre courrier ci-dessus référencé, je vous informe que je n'ai pas d'observation à émettre sur le PLUi de de la Communauté de Commune du Sud-Artois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation L'Architecte des Bâtiments de France Cheffe de I.U.D.A.P.

Catherine MADONI